

Arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement
Place et rue René Cassin, place de l'Alambic, rue Talagros, rue Rampon et rue du Parc

Le maire de la commune de Saint-Fortunat-sur Eyrieux,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le décret 82-389 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et des organismes publics de l'État dans les départements,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le marché nocturne, organisé par la commune le jeudi 06 août 2026 de 19h à minuit sur les place et rue René Cassin, place de l'Alambic, rue Talagros, rue Rampon et rue du Parc.

ARRÊTE

Article 1 : Pour le bon déroulement de la manifestation, il convient de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

- **Rue du Parc :** la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits du mardi 04 août 2026 à partir de 08h00 jusqu'au vendredi 07 août 2026 à 01h00.
- **Rue Rampon (de l'intersection avec la RD 120 jusqu'aux intersections avec la Rue de la Mairie et la Rue du Parc), Rue René Cassin et Rue Tallagros :** la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits du jeudi 06 août 2026 à partir de 08h jusqu'au vendredi 07 août 2026 à 01h00.
Une déviation sera mise place par la Rue de la mairie pour rejoindre la RD 120. La vitesse sera limitée à 20km/h.
- **Place de l'Alambic :** la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits du mercredi 05 août 2026 à partir de 08h jusqu'au vendredi 07 août 2026 à 01h00.

Le stationnement se fera sur les parkings communaux à côté de la mairie et au cimetière des Moineries.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de l'organisateur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au demandeur, à la gendarmerie des Ollières-sur-Eyrieux et au SDIS de Privas.

Fait à St-Fortunat Sur Eyrieux, le 30 juillet 2026

Le Maire,
Christian FEROUSSIER

